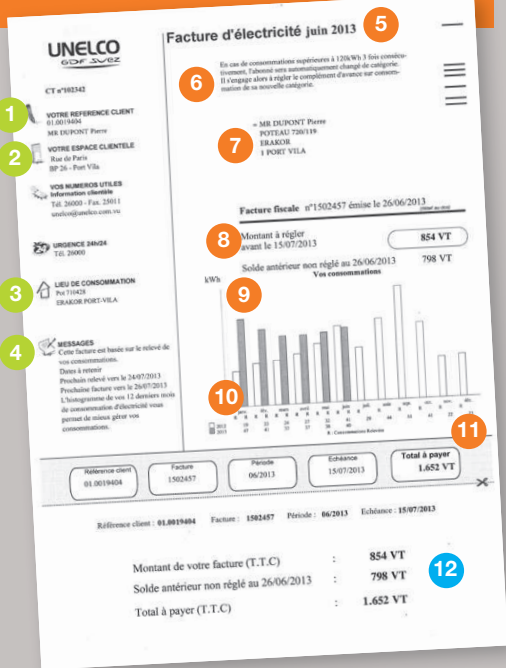


RECTO DE LA FACTURE



COMMENT MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ?

LE CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE

- Vérifiez l'état de la cuve.
- Réglez la température de l'eau (55° maximum).

LE RÉFRIGÉRATEUR

- Placez-le à l'ombre, dans un endroit sec et ventilé.
- Vérifiez les joints d'étanchéité.
- Dégivrez-le une fois par mois.
- Laissez refroidir vos plats avant de les mettre au réfrigérateur.
- Ne juxtaposez pas un appareil de production de froid avec un four ou une cuisinière. Une perte de froid augmente la consommation électrique.

LE LAVE-LINGE

- Groupez vos lavages pour mieux remplir la machine.
- Choisissez un programme à basse température (un cycle à 40° consomme 3 fois moins qu'un cycle à 90°).

LE CLIMATISEUR

- Choisissez une température agréable sans exagérer, limitez à 6° l'écart entre la température extérieure et celle de la pièce à climatiser.
 - Fermez les portes et fenêtres lorsque le climatiseur fonctionne.
 - Éteignez le climatiseur lorsque vous quittez la pièce.
- Nettoyez le filtre de votre climatiseur une fois par mois : vous réalisez ainsi entre 5 et 15 % d'économie d'énergie.

CONSEILS À L'ACHAT DE VOS APPAREILS MÉNAGERS

- Lors d'un achat demandez des appareils électroménagers à basse consommation et consultez l'étiquette énergie.
- Avant de vous équiper, faites votre choix, consultez plusieurs gammes de produits. Choisissez un appareil proposant un cycle économique, notamment pour votre machine à laver ou le lave-vaisselle.



COMPRENDRE SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ



Titre d'honneur de l'année 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - Photos d'archives éditoriales

VOTRE FACTURE POINT PAR POINT

- 1 Numéro de police et titulaire du contrat.**
- 2 Coordonnées UNELCO.**
- 3 Lieu de fourniture électronique.**
- 4 Zone de message.**
Base de la facture et dates à retenir.
- 5 Période de mois facturée.**
- 6 Message d'information aux clients.**
- 7 Destinataire de la facture (le payeur).**
- 8 Date d'échéance de paiement de ma facture.**
Vous avez jusqu'à la date indiquée pour régler votre facture. Cette date est valable uniquement pour la facture du mois et non les factures précédentes impayées. Si vous êtes en prélèvement automatique, le montant de votre facture sera prélevé sur votre compte bancaire à la date indiquée.
- 9 Montant éventuel de mes impayés à une date donnée.**
- 10 Évolution de mes consommations en kWh de l'année N-1 et de l'année en cours.**
- 11 Montant total à payer (somme de la facture en cours et des éventuels impayés).**
- 12 Zone détachable pour règlement.**

AGENCE PORTVILLA
Rue de Paris – BP 26
PORT VILA (N/A)

Phone: (678) 23883
Email: unelco@unelco.com.vu
www.eec.nc/groupe.asp

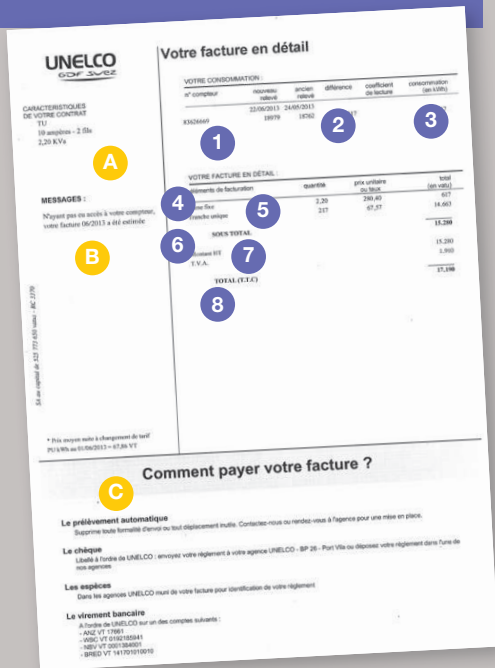
UNELCO
GDF SUEZ

UNELCO
GDF SUEZ

SI VOUS ÊTES EN T.U.

VERSO DE LA FACTURE

- 1 Numéro du compteur.
- 2 Différence entre le nouvel index relevé et l'ancien.
- 3 Ma consommation en kWh.
- 4 La prime fixe est calculée sur la base de la puissance souscrite. Elle correspond aux redevances d'entretien et de renouvellement du compteur et du disjoncteur.
- 5 Nombre de kW relevé multiplié par le tarif du mois en cours.
- 6 Montant hors taxe.
- 7 TVA 12,5%. Cette taxe est perçue pour le compte du Gouvernement.
- 8 Montant TTC de ma facture à régler.



- A Informations contractuelles (type de contrat et puissance).
- B Message individuel au client.
- C Différents modes de règlement de ma facture.

SI VOUS ÊTES EN P.C.D.

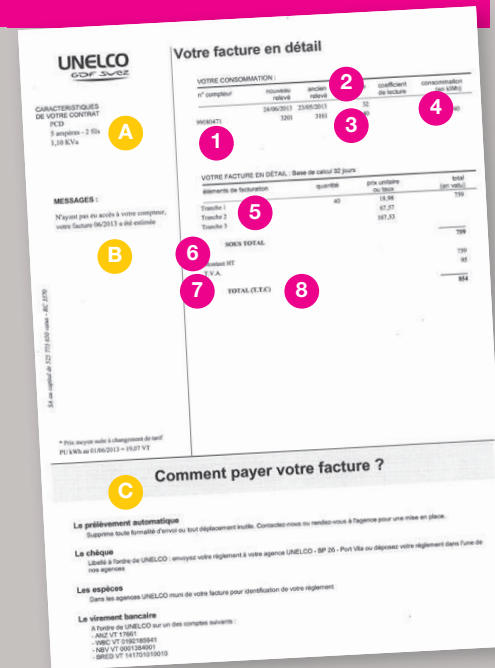
VERSO DE LA FACTURE

- 1 Numéro du compteur.
- 2 Nombre de jours entre le nouveau relevé et l'ancien relevé.
- 3 Différence entre le nouvel index relevé et l'ancien.
- 4 Ma consommation en kWh.
- 5 Différentes tranches de tarif selon la consommation :
 - Tranche 1 : 0 à 60 kWh/mois
66% de remise sur le prix P du mois défini par la tarification
 - Tranche 2 : 61 à 120 kWh/mois
21% de majoration sur le prix P du mois défini par la tarification
 - Tranche 3 : au delà de 120 kWh/mois
La consommation au-delà de 120 kWh sera facturée en tarif de pénalité soit 3 fois le prix P

Exemple pour le mois de mai 2013 avec le prix P de 55,24 vt :

• 1 ^{ère} tranche	jusqu'à 60 kWh :	0,34 x P = 18,69 Vatu/kWh
• 2 ^e tranche	de 61 à 120 kWh :	1,21 x P = 66,53 Vatu/kWh
• La consommation au-delà de 120 kWh	sera facturée en tarif de pénalité de :	164,97 Vatu/kWh

- 6 Montant hors taxe.
- 7 TVA 12,5%. Cette taxe est perçue pour le compte du Gouvernement.
- 8 Montant TTC de ma facture à régler.



- A Informations contractuelles (type de contrat et puissance).
- B Message individuel au client.
- C Différents modes de règlement de ma facture.